AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-10-79185207

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 173 - 18 Octobre 1979

ABONNEMENT 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements souscrits en 1979 se terminent le 31 Décembre prochain (1).

A partir du 1er Janvier 1980 l'abonnement au bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles de Bourgogne et Franche-Comté *ne comprendra plus le service de la Revue "Phytoma - Défense des Cultures" qui fera l'objet d'un abonnement indépendant*.

Les tarifs 1980 pour recevoir les bulletins sont fixés ainsi :

- Abonnement ordinaire (un exemplaire) .. .. 60 Francs
- Abonnement collectif (10 exemplaires au minimum à une même adresse) - Par exemplaire.. 50 Francs
- Abonnement à plusieurs Stations : Par Station.. .. 50 Francs

Les versements sont à effectuer si possible avant le 31 Décembre 1979 :

par chèque bancaire ou par C.C.P. DIJON 3405 12 K

à l'ordre de : Régisseur d'Avances et de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture de la COTE D'OR
Cité administrative Dampierre
21034 DIJON Cédex

Porter lisiblement sur le talon : NOM, Prénom, Adresse complète avec code postal de l'abonné.

(1) Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes habituellement abonné par une maison de produits, par une coopérative agricole ou viticole, une chambre d'Agriculture, etc..., si vous avez déjà réglé votre abonnement, ou si vous avez été informé que vous bénéficierez d'un Service gratuit pour 1980.

Les observateurs continuent à bénéficier d'un Service gratuit.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

P 111

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à l'éditeur de

"PHYTOMA - Défense des Cultures" - 24 rue Danielle Casanova - 75002 PARIS

Désirant profiter de l'avantage qui m'est offert par le Service de la Protection des Végétaux, je souscris pour un an (1.1.1980 pour 10 numéros) un abonnement à la revue PHYTOMA - Défense des Cultures.

Je verse ce jour (avant le 1.12.1979) la somme de 45 F. par chèque bancaire, par C.C.P., par mandat à l'ordre de : LE CARROUSEL, 26 rue Danielle Casanova - 75002 PARIS.

Nom : Prénom :
Activités essentielles :
Adresse complète :

GRANDES CULTURES

- COLZA -

DESTRUCTION DES REPOUSSES DE CEREALES : Si les cultures désherbées en pré-semis ou en pré-levée du colza présentent des repousses de céréales on peut les détruire en utilisant l'un des produits suivants :

Matière active	Produit commercial	Dose/ha	Période d'application
propyzamide	Kerb 50 W	0,750 Kg	à partir du stade 3-4 F. vraies du colza
carbétamide	Légurame PM	2 Kg	à partir de 4 feuilles
dalapon	Dowpon, Alatex, Dalaphyt, Spica 10	2 Kg	à partir de 2-3 F.- Emploi précoce pour éviter la sensibilisation du colza au gel.
alloxydime-sodium	Fervin	1 Kg	quel que soit le stade du colza lorsque levée des repousses générale

- CÉRÉALES -

INFORMATION : *JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE* : Pas d'évolution à signaler depuis notre bulletin du 10 octobre 1979

CULTURES LÉGUMIÈRES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL, OIGNON, ECHALOTE : Pour limiter les risques d'attaques de ce parasite la meilleure précaution est l'adoption de rotations culturales aussi longues qque possible (5 à 6 ans) et l'enrobage des caïeux ou bulbes avec l'un des produits suivants :
- iprodione (Rovral)
- vinchlozoline (Ronilan)

à 30 g. de produit commercial pour 10 Kg de semence

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.